



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

Marché de fournitures scolaires 2003/2004 - Appel d'offres

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoints :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020284

Enseignement Primaire et Temps Libre **Marché de fournitures scolaires 2003/2004 - Appel d'offres**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Afin de pourvoir à l'achat des fournitures scolaires pour les écoles et les Centres de Loisirs du 1/01/2003 au 31/12/2004, il est nécessaire de lancer un appel d'offres concernant les fournitures scolaires.

Des clauses ont été insérées dans le cahier des charges pour obtenir des fournisseurs le respect d'une charte "Achat Qualité" garantissant :

- la qualité sociale des produits (respect des droits sociaux fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail - loi 99-478 du 9 juin 1999- avec, en particulier, l'absence de recours à l'emploi d'une main-d'œuvre enfantine dans des conditions contraires aux conventions internationalement reconnues.

- la notion de "Marché Equitable" sera une préoccupation constante de notre démarche.

Les crédits correspondants seront prévus aux budgets des années concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation établi par les Services Municipaux,
- autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)